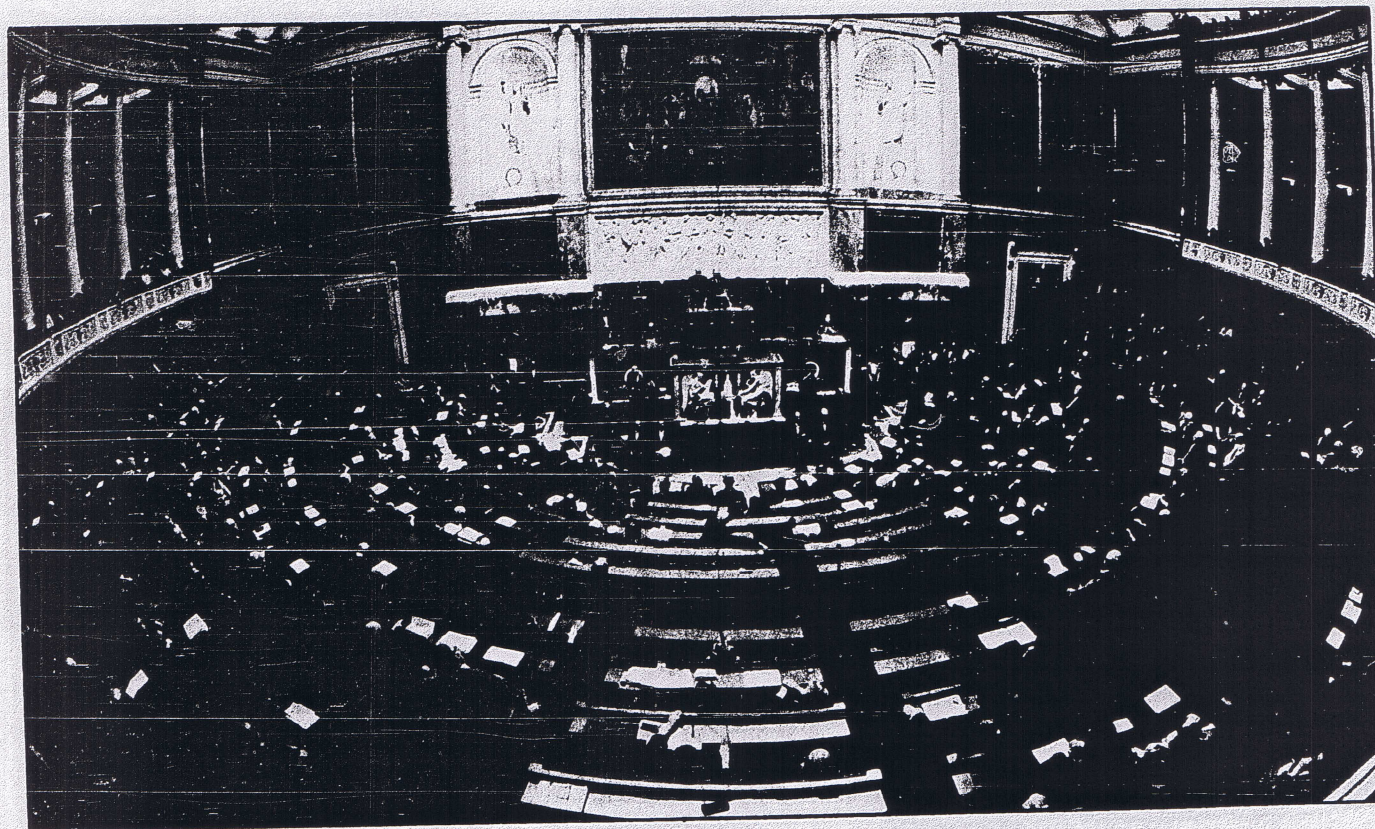


LE PALMARÈS 1978-1980: COMMENT ONT TRAVAILLÉ VOS NOUVEAUX ÉLUS



Alain Nogués - Sygma

L'Assemblée nationale vient de commencer les travaux de sa session d'automne. Elue le 19 mars 1978, elle comprend cent soixante-seize « nouveaux députés », c'est-à-dire cent soixante-seize élus qui n'avaient jamais exercé jusque-là un mandat parlementaire. Quel a été le travail de ces néophytes depuis 1978 ? Tel est l'objet de l'enquête de l'I.M.A.P. (Institut de Mesures de l'Activité parlementaire) que nous publions dans les pages qui suivent. Elle dresse le bilan de l'activité de ces nouveaux députés pour la période écoulée entre le 3 avril 1978 et le 30 juin 1980,

c'est-à-dire la moitié de la législature. Certes, l'importance de l'Assemblée nationale n'est plus ce qu'elle était, et ses pouvoirs sont si maigres qu'on s'interroge parfois sur son utilité réelle. Certes, près de 40 % des députés sont issus de la fonction publique – qu'ils devraient avoir précisément pour mission de surveiller – et l'Assemblée peut n'apparaître que comme un théâtre où s'exercent les futures vedettes de l'« énarchie ». Et pourtant, c'est un fait que la plupart de ces nouveaux députés s'appliquent, on va le voir, à jouer le jeu du mieux qu'ils peuvent.

■ Les « petits nouveaux » de mars 1978 commencent déjà, à mi-parcours de leur premier mandat législatif, à prendre de la bouteille : vingt-huit mois de présence au Palais-Bourbon ou dans une circonscription, c'est un délai convenable pour juger le travail fourni par chacun, en quantité sinon en qualité. Quels enseignements peut-on donc légitimement tirer de ce classement ?

1. — LA « CUVÉE » 1978 EST GLOBALEMENT DE BONNE QUALITÉ.

En effet, sur les 176 élus pris ici en considération (ceux qui n'avaient jamais eu de mandat parlementaire précédemment), cinquante-trois, c'est-à-dire près du tiers, obtiennent une note totale égale ou supérieure à la moyenne. On peut même adjoindre à ce premier groupe un peloton de trente-sept députés dont le score se situe aux confins de la moyenne (ceux qui ont entre 20 et 24 points en tout).

Ainsi peut-on dire que pour plus de la moitié des députés nouvellement élus en 1978, tant dans l'opposition que dans la majorité, l'activité parlementaire est une affaire très sérieuse. C'est un résultat très honorable. On peut même avancer que ceux qui, dans ce classement, figurent parmi les vingt premiers se situeraient également parmi les tout premiers d'un palmarès général portant sur l'ensemble des membres de l'Assemblée nationale.

2. — L'« ENARCHIE » ET LA FONCTION PUBLIQUE TRIOMPHE.

Le phénomène observé dans l'ensemble du corps social français depuis plusieurs années se vérifie en effet ici d'éclatante façon. Sur les six premiers, cinq sont des anciens de l'École nationale d'Administration (E.N.A.), tous sortis au surplus de la « botte » de leurs promotions. Trois appartiennent au Conseil d'Etat : le R.P.R. Michel Aurillac et les socialistes Alain Richard et Laurent Fabius. Le député U.D.F. René de Branche vient du ministère des Affaires étrangères, et le R.P.R. Philippe Seguin est conseiller référendaire à la Cour des Comptes.

Cinq autres anciens de l'E.N.A. figurent parmi ceux qui dépassent la moyenne dans ce classement : Jean-Claude Pasty, R.P.R., à la 12^e place. François d'Aubert et Gérard Longuet, U.D.F., tous deux à la 20^e place, Jacques Boyon, R.P.R., classé 38^e, et Christian Pierret, P.S., 45^e.

Mais l'observation doit être élargie : ce que met en relief ce palmarès, c'est l'extension de la part prise dans l'activité parlementaire par les députés venus de la fonction publique. Plus entraînés au maniement des dossiers, connaissant bien — pour en faire partie — la faune administrative, formés aux tâches de contrôle, ils s'imposent et imposent là aussi leur style. Faut-il s'en féliciter sans réserve ?

1 ^{er}	Michel Aurillac	52	R.P.R.	Indre (1 ^{er})		10	9	7	10	8	4
ex aeq.	Alain Richard	35	P.S.	Val-d'Oise (1 ^{er})	M.	10	9	8	10	7	4
3 ^e	René de Branche	39	U.D.F.	Mayenne (3 ^e)	C.G.	10	8	7	9	9	4
ex aeq.	Alain Hautecœur	40	P.S.	Var (1 ^{er})		10	9	10	9	5	4
5 ^e	Laurent Fabius	34	P.S.	Seine-Maritime (2 ^e)		4	10	9	10	8	4
ex aeq.	Philippe Séguin	37	R.P.R.	Vosges (1 ^{er})		8	9	8	8	7	4
7 ^e	Henri Emmanuelli	35	P.S.	Landes (3 ^e)		7	9	8	8	6	3
8 ^e	Jean-Pierre Dalalande	35	R.P.R.	Val-d'Oise (2 ^e)		7	8	8	7	7	3
9 ^e	Jean-Paul Fuchs	54	U.D.F.	Haut-Rhin (1 ^{er})		7	7	8	7	7	3
ex aeq.	François Massot	40	M.R.G.-P.S.	Alpes-de-Hte-Provence (1 ^{er})	C.G.	9	3	9	9	6	3
11 ^e	Jacques Jouve	48	P.C.	Haute-Vienne (3 ^e)		7	9	6	8	5	3
12 ^e	Jacques Chaminade	54	P.C.	Corrèze (2 ^e)	C.G.	8	8	7	6	5	3
ex aeq.	Jean-Claude Pasty	43	R.P.R.	Creuse (1 ^{er})	C.G.	7	8	7	7	5	3
ex aeq.	Francisque Perrut	60	U.D.F.	Rhône (10 ^e)		5	7	7	7	8	3
15 ^e	François Autain	45	P.S.	Loire-Atlantique (3 ^e)	M.	9	5	8	7	4	3
ex aeq.	Paul Quilès	38	P.S.	Paris (14 ^e)		8	9	9	5	2	3
17 ^e	Nicolas About	33	U.D.F.	Yvelines (8 ^e)	M.	8	4	6	8	6	3
ex aeq.	Maurice Sergheraert	60	N.I.	Nord (13 ^e)	C.G.	5	6	6	6	9	3
ex aeq.	Hubert Voullquin	57	U.D.F.	Vosges (4 ^e)	M.	5	7	5	8	7	3
20 ^e	François d'Aubert	36	U.D.F.	Mayenne (1 ^{er})	C.G.	3	9	4	8	7	3
ex aeq.	Myriam Barbera	40	P.C.	Hérault (3 ^e)		8	7	7	7	2	3
ex aeq.	Marie Jacq	61	P.S.	Finistère (4 ^e)	M.	7	8	7	4	5	3
ex aeq.	Gérard Longuet	34	U.D.F.	Meuse (1 ^{er})	C.G.	7	6	6	8	4	3
24 ^e	Jacques Brunhes	46	P.C.	Hauts-de-Seine (1 ^{er})		7	8	10	3	2	3
25 ^e	Bernard Deschamps	48	P.C.	Gard (2 ^e)		3	6	8	7	5	2
ex aeq.	Yves Lancien	56	R.P.R.	Paris (15 ^e)		2	3	8	7	9	2
ex aeq.	Jean Laurain	59	P.S.	Moselle (1 ^{er})		5	9	8	4	3	2
ex aeq.	Bertrand de Maigret	40	U.D.F.	Sarthe (3 ^e)	C.G.	7	5	5	7	5	2
29 ^e	Henri Colombier	53	U.D.F.	Seine-Maritime (1 ^{er})		5	5	5	6	7	2
ex aeq.	Gaston Flosse	49	R.P.R.	Polynésie française (2 ^e)	M., C.T.	5	8	5	5	5	2
ex aeq.	Pierre Lagourgue	59	U.D.F.	Réunion (3 ^e)	C.G.	2	7	7	5	7	2
ex aeq.	Alain Léger	34	P.C.	Ardennes (1 ^{er})	C.G.	7	6	8	4	3	2
ex aeq.	Alain Madelin	34	U.D.F.	Ille-et-Vilaine (4 ^e)		7	6	8	4	3	2
ex aeq.	Charles Revet	42	U.D.F.	Seine-Maritime (5 ^e)	M., C.G.	8	7	3	4	6	2
ex aeq.	Jean-Louis Schmitter	47	U.D.F.	Marne (1 ^{er})		1	7	6	4	4	2
ex aeq.	René Visse	43	P.C.	Ardennes (2 ^e)	C.G.	1	8	7	5	7	2
37 ^e	Christian Nucci	41	P.S.	Isère (6 ^e)	M., C.G.	8	7	8	1	3	2
38 ^e	Jean Auroux	38	P.S.	Loire (5 ^e)	M., C.G.	7	5	6	5	3	2
ex aeq.	Gérard Bapt	34	P.S.	Haute-Garonne (2 ^e)	C.G.	5	7	8	3	3	2
ex aeq.	Jacques Boyon	46	R.P.R.	Ain (1 ^{er})	M., C.G.	6	4	3	8	5	2
ex aeq.	Pascal Clément	35	U.D.F.	Loire (6 ^e)	M.	4	8	6	3	5	2
ex aeq.	Bernard Derosier	40	P.S.	Nord (4 ^e)	C.G.	3	8	7	3	5	2
ex aeq.	Jean-Claude Gaudin	41	U.D.F.	Bouches-du-Rhône (2 ^e)		6	7	9	2	2	2
ex aeq.	Raymond Tourrain	56	R.P.R.	Doubs (1 ^{er})	C.G.	1	4	8	6	7	2
ex aeq.	Edmond Alphandery	37	U.D.F.	Maine-et-Loire (3 ^e)	M., C.G.	3	8	1	6	7	2
45 ^e	Edwige Avice	35	P.S.	Paris (16 ^e)		5	4	8	2	6	2
ex aeq.	Didier Bariani	37	U.D.F.	Paris (30 ^e)		5	8	5	5	2	2
ex aeq.	Michel Barnier	29	R.P.R.	Savoie (2 ^e)	C.G.	2	7	8	2	6	2
ex aeq.	Daniel Bouliay	34	P.C.	Sarthe (2 ^e)		6	6	6	5	2	2
ex aeq.	Arthur Paecht	50	U.D.F.	Var (4 ^e)	C.G.	1	4	8	4	8	2
ex aeq.	Christian Pierret	34	P.S.	Vosges (2 ^e)	C.G.	4	6	7	5	3	2
ex aeq.	Antoine Porcu	54	P.C.	Meurthe-et-Moselle (7 ^e)	C.G.	5	8	8	2	2	2
ex aeq.	Jacques Santrot	42	P.S.	Vienne (1 ^{er})	M., C.G.	7	1	3	9	5	2
54 ^e	Gilbert Barbier	40	U.D.F.	Jura (2 ^e)		5	5	4	6	4	2
ex aeq.	Eugène Berest	57	U.D.F.	Finistère (2 ^e)		2	7	7	2	6	2
ex aeq.	Jacques Douffiagues	39	U.D.F.	Loiret (1 ^{er})	C.G.	6	6	3	6	3	2
ex aeq.	Francis Geng	49	U.D.F.	Orne (2 ^e)	M., C.G.	3	7	7	3	3	2
ex aeq.	Colette Goerliot	41	P.C.	Meurthe-et-Moselle (6 ^e)	M., C.G.	4	6	8	3	3	2
ex aeq.	André Lajoie	50	P.C.	Allier (3 ^e)		3	8	10	2	1	2
ex aeq.	Georges Tranchant	51	R.P.R.	Hauts-de-Seine (2 ^e)		7	3	6	5	3	2
61 ^e	Guy Bèche	35	P.S.	Doubs (2 ^e)	C.G.	3	6	7	2	5	2
ex aeq.	André Cellard	59	P.S.	Gers (2 ^e)	M.	8	1	3	5	6	2
ex aeq.	Michel Delprat	49	N.I.	Yonne (2 ^e)	M., C.G.	3	8	3	3	6	2
ex aeq.	Claude Evin	31	P.S.	Loire-Atlantique (6 ^e)		5	5	8	3	2	2
ex aeq.	J. Fraysse-Cazalis	33	P.C.	Hauts-de-Seine (7 ^e)	C.G.	6	6	5	5	1	2
ex aeq.	Charles Millon	34	U.D.F.	Ain (2 ^e)	M.	6	5	1	6	5	2

Suite de la page 71.

La « République des professeurs » d'antan a cependant laissé quelques traces : parmi les 53 premiers, onze des nouveaux élus de 1978 sont issus des services du ministère de l'Éducation ou viennent de l'Université. Quelques juristes de profession aussi résistent à la furia énarquienne, tels Alain Hauteœur (P.S.), 3^e, François Massot (M.R.G.-P.S.), 9^e, et Alain Madelin (U.D.F.), 29^e, tous les trois avocats. Ou Maurice Sergheraert (non inscrit), 17^e, ancien greffier en chef du tribunal de grande instance d'Hazebrouck.

Mais toute règle a ses exceptions, et au Palais-Bourbon aussi des forts en thème trébuchent. Ainsi Jacques Douffiagues, U.D.F., conseiller référendaire à la Cour des Comptes, n'occupe qu'un rang modeste, 54^e (peut-être aussi parce que, chargé de suivre, pour son parti, les territoires d'outre-mer, il voyage beaucoup). François Léotard, U.D.F., et Jean-François Mancel, R.P.R., tous les deux énarques, se classent respectivement 122^e et 128^e. Le professeur agrégé d'économie politique Dominique Taddéi (P.S.) n'est que 102^e, et le professeur à la faculté des sciences de Paris Alain Devaquet (R.P.R.) est 142^e. Quant à René Haby, ancien ministre de l'Éducation et ancien recteur d'académie, il est relégué au fond de la classe, au 161^e rang, avec un total de six points !

ex seq. 65 ^e	Maurice Pourchon	44	P.S.	Puy-de-Dôme (1 ^{er})	C.G.	1	8	6	5	3	23
ex seq.	Robert Héraud	58	U.D.F.	Seine-et-Marne (3 ^e)		2	5	5	4	6	22
ex seq.	Jean-Yves Le Drian	33	P.S.	Morbihan (5 ^e)		1	8	8	2	3	22
ex seq.	Philippe Marchand	41	P.S.	Charente-Maritime (4 ^e)	C.G.	6	3	6	4	3	22
ex seq.	Marcel Tassy	47	P.C.	Bouches-du-Rhône (8 ^e)		4	7	6	2	3	22
ex seq.	Pierre Zarka	32	P.C.	Seine-Saint-Denis (2 ^e)		4	8	6	3	1	22
73 ^e	Roland Beix	31	P.S.	Charente-Maritime (3 ^e)	C.G.	4	7	7	1	2	21
ex seq.	Sébastien Couepel	42	U.D.F.	Côtes-du-Nord (1 ^{er})	M., C.G.	2	7	6	3	3	21
ex seq.	Pierre Forgues	42	P.S.	Hautes-Pyrénées (1 ^{er})		2	7	5	4	3	21
ex seq.	Chantal Leblanc	35	P.C.	Somme (4 ^e)		2	6	8	2	3	21
ex seq.	Michel Noir	36	R.P.R.	Rhône (3 ^e)	M.	7	3	5	3	3	21
ex seq.	André Petit	59	U.D.F.	Val-d'Oise (4 ^e)		5	1	7	3	5	21
ex seq.	J.-P. Pierre-Bloch	41	U.D.F.	Paris (27 ^e)	C.G.	5	7	4	2	3	21
ex seq.	Charles Platre	39	P.S.	Tarn (3 ^e)	M.	2	8	7	2	2	21
ex seq.	Claude Wilquin	42	P.S.	Pas-de-Calais (4 ^e)		2	5	1	5	7	20
82 ^e	Jean-Pierre Bechter	35	R.P.R.	Corrèze (1 ^{er})		2	5	1	5	7	20

COMMENT A ÉTÉ ÉTABLI LE PALMARES

Le renouvellement de l'Assemblée nationale en 1978 est, après la période de la Libération et la mise en place, en 1958, de la V^e République, l'un des plus importants de l'histoire des assemblées en France. Les nouveaux députés se répartissent de la manière suivante entre les quatre groupes parlementaires : 39 sont membres du R.P.R., sur un effectif de 154 députés ; 55 appartiennent à l'U.D.F., sur un total de 121 membres ; 49 sont inscrits au groupe socialiste, sur un ensemble de 114 députés, et parmi eux se trouvent 4 M.R.G. ; 29 sont membres du groupe communiste, sur un effectif de 86 membres. Quatre de ces élus sont non inscrits. C'est donc au sein de l'U.D.F. que se trouve le pourcentage le plus important de nouveaux députés.

De quelle façon a été élaboré leur classement ?

L'I.M.A.P. (Institut de Mesures de l'Activité parlementaire), par une lecture systématique de l'édition intégrale des débats et des questions parlementaires publiée par le « Journal officiel », a classé les éléments du travail parlementaire en quatre grandes catégories :

1. — Le travail législatif, qui se traduit par le dépôt de propositions de loi et d'amendements et par des interventions dans la discussion des projets et des propositions de loi ;
2. — Le travail budgétaire, qui intervient à l'occasion de la discussion des projets de loi de finances sous la forme d'amendements, d'interventions et de rapports parlementaires ;
3. — Le contrôle parlementaire, qui se manifeste par le dépôt de questions écrites ou orales, par des interventions dans les débats qui suivent des déclarations de gouvernement ou à l'occasion de la discussion de motions de censure, ainsi que par le dépôt d'initiatives visant à la création de commissions d'enquête et de contrôle ;
4. — Le travail et la présence en commis-

sion. Tout député est membre d'une commission permanente. Un compte rendu analytique des travaux des commissions est publié dans le bulletin des commissions. Le « Journal officiel », édition « Lois et Décrets », publie, d'autre part, séance après séance, la liste des membres présents aux réunions de chaque commission.

Une cotation spécifique a été attribuée à chaque type d'intervention, en fonction du temps et du volume du travail fourni : un volumineux rapport sur un projet de loi important, par exemple, « vaut » plus qu'une courte « question écrite ». C'est le résultat de l'application de ce barème fixe — le même pour tous, appliqué à chacun des éléments du travail parlementaire — qui a été arithmétiquement ramené, pour plus de clarté, à des notes de 0 à 10, qui apparaissent sur notre tableau et permettent le classement général. Ce procédé exclut, naturellement, tout jugement de valeur sur les interventions ainsi évaluées : ni leur intérêt intrinsèque ni leur contenu politique ne sont mesurables.

Une réserve pourrait être faite : l'enquête de l'I.M.A.P. ne tient pas compte du travail qu'effectue chaque député dans sa circonscription. En fait, le lien entre le travail parlementaire et le travail local est plus fréquent, plus réel qu'on pourrait le croire : très souvent, en effet, les députés traduisent en propositions, amendements ou questions les problèmes qui leur sont posés dans leurs circonscriptions.

Mais du tableau même il ressort que parmi les moins bien classés figurent beaucoup de députés qui sont en même temps maires et conseillers généraux. Il est donc sans doute équitable d'admettre que, du fait de ces responsabilités additionnées, ils partagent leur temps autrement que les autres et consacrent au travail sur le terrain une part plus large de leur activité.

A. B.



Alain Brouillet

Jean-Pierre Rey

3. — LE VEDETTARIAT DOMINE DANS LA MAJORITE.

Alors que l'on peut décrire, on le verra, une distribution organisée des rôles dans les groupes d'opposition, l'individualisme domine. Au R.P.R. et à l'U.D.F., ce sont les goûts personnels des élus, leurs inclinations naturelles ou encore leurs ambitions qui guident leur activité.

C'est évident à l'U.D.F., où se distingue le « paquet » des hommes du président : François d'Aubert (20), Gérard Longuet (20), Bertrand de Maigret (25), Alain Madelin (38) et Jean-Claude Gaudin (38). Tous ont été, espèce rare, des militants et même des responsables de mouvements giscardiens. Certains viennent de plus loin, de l'extrême-droite, comme Longuet et Madelin. Un des leurs manque dans ce peloton de tête : Hubert Basset, organisateur actif des campagnes musclées et toujours conseiller du président de la République, qui ne joue qu'un rôle effacé au Palais-Bourbon (161).

Mais il est clair que la participation active au travail parlementaire constitue chez les centro-giscardiens un moyen pour se faire remarquer, apprécier et peut-être un jour appeler à d'autres fonctions. Ainsi a-t-on vu d'autres « bleus » U.D.F., comme Nicolas About (17), Jean-Paul Fuchs (9) ou Francisque Perret (12), précocement chargés du rapport de textes importants.

4. — LE MEILLEUR ET LE MOINS BON COHABITENT AU R.P.R.

Si l'on considère — arbitrairement, c'est vrai — le haut du tableau : sur les seize premiers, les chiraquiens placent quatre des leurs ; moins que les socialistes, qui sont six (et un radical de gauche), mais plus que l'U.D.F., trois, et le P.C., deux.

A égalité avec le socialiste Alain Richard, le R.P.R. Michel Aurillac remporte même la première place. Ce n'est pas vraiment une surprise : sa déjà longue pratique du travail des cabinets ministériels le préparait aux rapports difficiles. Au Palais-Bourbon, sans doute continue-t-il à « servir l'Etat ».

Suivent de près : Philippe Séguin (5), Jean-Pierre Delalande (8) et Jean-Claude Pasty (12).

Séguin, député des Vosges, a été en 1979 le rapporteur de la commission d'enquête sur la situation de l'emploi. Il fait partie des députés qui demandent l'abolition de la peine de mort. Delalande a été le rapporteur de la proposition de loi sur l'intéressement des travailleurs et il a participé à la discussion du projet sur la distribution d'actions aux salariés. Pasty, ancien directeur des Affaires sociales au ministère de l'Agriculture, s'est naturellement mêlé au débat sur la loi agricole.

Au R.P.R. aussi, l'activité parlementaire paraît donc considérée comme un moyen de se mettre en valeur, peut-être de préparer l'avenir. Et pourtant, dans ce même groupe, la proportion des attachés — selon les critères de ce classement, bien sûr — est la plus forte de toutes les formations : 24 nouveaux élus chiraquiens sur 39, soit 61,5 %, figurent parmi les 85 qui n'atteignent pas vingt points.

5. — AU P.S., les « JEUNES ELUS » ONT LA COTE.

L'action de l'opposition, au Palais-Bourbon, diffère considérablement de celle de la majorité. La vocation de l'U.D.F. est de servir de relais au gouvernement. Ce fut aussi pendant longtemps celle du R.P.R., qui s'offre désormais quelque latitude mais qui cependant s'aventure rarement au-delà des frontières majoritaires. L'opposition, elle, doit guetter avec vigilance et habileté la moindre faille

ex seq.	Claude Birraux	34	U.D.F.	Haute-Savoie (3°)		3	5	3	3	6	20
ex seq.	Roger Fenech	57	U.D.F.	Rhône (2°)	C.G.	3	5	6	1	5	20
ex seq.	Charles Fèvre	47	U.D.F.	Haute-Marne (1°)	M., C.G.	2	7	6	2	3	20
ex seq.	Jean-Louis Goasdouff	53	R.P.R.	Finistère (3°)	M., C.G.	2	5	6	2	3	20
ex seq.	Pierre Goldberg	42	P.C.	Allier (2°)	M.	3	8	4	3	2	20
ex seq.	Martin Malvy	44	P.S.	Lot (2°)	M., C.G.	1	8	4	3	4	20
ex seq.	Jean-Louis Masson	33	R.P.R.	Moselle (2°)	C.G.	7	0	9	2	2	20
ex seq.	Charles Miossec	41	R.P.R.	Finistère (5°)		1	6	8	2	3	20
91°	Jean-Pierre Abellin	30	U.D.F.	Vienne (2°)	C.G.	3	4	6	2	4	19
ex seq.	René Benoit	43	U.D.F.	Côtes-du-Nord (2°)	M., C.G.	5	6	3	3	2	19
ex seq.	Serge Charles	52	R.P.R.	Nord (9°)	M.	3	1	6	6	3	19
ex seq.	Maurice Druon	62	R.P.R.	Paris (22°)		2	0	7	5	5	19
ex seq.	Pierre Jagoret	52	P.S.	Côtes-du-Nord (5°)	M., C.G.	2	7	8	1	1	19
ex seq.	André Rossinot	41	U.D.F.	Meurthe-et-Moselle (3°)		4	5	4	2	2	19
97°	Jean-Louis Beaumont	54	N.I.	Val-de-Marne (5°)	M.	3	6	6	2	1	18
ex seq.	Paulette Fost	43	P.C.	Seine-Saint-Denis (1°)		4	5	7	1	1	18
ex seq.	Raymond Julien	67	M.R.G.-P.S.	Gironde (5°)	C.G.	2	3	2	4	7	18
ex seq.	Georges Lemolne	46	P.S.	Eure-et-Loir (1°)	M., C.G.	3	4	2	4	5	18
ex seq.	Raymond Malliet	45	P.C.	Oise (3°)	M., C.G.	1	6	6	1	4	18
102°	Pierre Guldoni	39	P.S.	Aude (2°)		1	5	6	3	2	17
ex seq.	Dominique Taddéi	42	P.S.	Vaucluse (1°)		4	7	1	2	3	17
104°	André Billardon	40	P.S.	Saône-et-Loire (3°)	C.G.	1	6	4	1	4	16
ex seq.	Paul Chapel	63	U.D.F.	Morbihan (1°)	M.	1	6	1	2	6	16
ex seq.	Antoine Lepeltier	47	U.D.F.	Calvados (5°)	M.	2	4	1	1	8	16
ex seq.	Pierre Micaut	50	U.D.F.	Aube (1°)	M., C.G.	1	7	1	2	5	16
ex seq.	Abel Thomas	60	U.D.F.	Paris (2°)		0	4	7	1	4	16
ex seq.	Yvon Tondon	58	P.S.	Meurthe-et-Moselle (1°)	C.G.	1	7	6	1	1	16
110°	Jacques Godfrain	37	R.P.R.	Aveyron (3°)		1	5	3	1	5	15
ex seq.	Maxime Gremetz	40	P.C.	Somme (1°)		2	3	7	2	1	15
ex seq.	Adrienne Horvath	55	P.C.	Gard (3°)	M.	3	4	5	1	2	15
ex seq.	Jean Juventin	52	U.D.F.	Polynésie française (1°)	M.	4	4	3	3	1	15
ex seq.	Almé Kergueris	40	U.D.F.	Morbihan (2°)	M., C.G.	1	7	1	1	2	15
ex seq.	Louise Moreau	59	U.D.F.	Alpes-Maritimes (5°)	M.	1	7	1	2	4	15
ex seq.	Joseph Vidal	47	P.S.	Aude (1°)	C.G.	1	3	5	1	5	15
117°	Guy Hermier	40	P.C.	Bouches-du-Rhône (4°)		1	3	8	1	1	14
ex seq.	Pierre Lataillade	47	R.P.R.	Gironde (7°)	C.G.	3	1	2	3	5	14
ex seq.	François Leizour	66	P.C.	Côtes-du-Nord (4°)	M., C.G.	2	4	7	0	1	14
ex seq.	Mariani Maximin	66	R.P.R.	Guadeloupe (2°)	C.G.	1	3	7	1	2	14
ex seq.	Michel Pélicard	51	R.P.R.	Yvelines (2°)	M., C.G.	2	6	1	3	2	14
122°	Alain Bocquet	34	P.C.	Nord (19°)		1	4	7	0	1	13
ex seq.	Irénée Bourgols	54	P.C.	Seine-Maritime (9°)	M., C.G.	1	4	5	1	2	13
ex seq.	Charles Haby	58	R.P.R.	Haut-Rhin (2°)	M., C.G.	1	6	3	1	2	13
ex seq.	François Léotard	38	U.D.F.	Var (2°)	M., C.G.	1	5	2	3	2	13
ex seq.	Jacques Mellick	39	P.S.	Pas-de-Calais (9°)	M., C.G.	1	3	6	1	2	13
ex seq.	Rodolphe Pesce	45	P.S.	Drôme (1°)	M.	1	3	7	0	2	13
128°	Claude Blwer	44	U.D.F.	Meuse (2°)	M., C.G.	1	4	4	1	2	12
ex seq.	Angèle Chavatte	43	P.C.	Pas-de-Calais (11°)	M., C.G.	5	3	3	0	1	12
ex seq.	Alain Gérard	42	R.P.R.	Finistère (1°)		1	4	2	1	4	12
ex seq.	Jean-François Mancel	32	R.P.R.	Oise (5°)	C.G.	1	4	2	1	4	12
ex seq.	José Moustache	48	R.P.R.	Guadeloupe (1°)	M.	1	5	2	1	3	12
ex seq.	Claude Wargnies	42	P.C.	Nord (17°)		3	1	5	2	1	12
134°	Maurice Arreckx	62	U.D.F.	Var (3°)	M., C.G.	1	6	1	1	2	11
ex seq.	Jean-Michel Baylet	33	M.R.G.-P.S.	Tarn-et-Garonne (2°)	M.	1	3	3	1	3	11
ex seq.	Jean Bernard	56	R.P.R.	Marne (3°)	M., C.G.	0	3	3	1	4	11
ex seq.	Emile Koehl	59	U.D.F.	Bas-Rhin (1°)	C.G.	1	1	8	0	1	11
ex seq.	Martial Taugourdeau	53	R.P.R.	Eure-et-Loir (2°)	M., C.G.	0	1	1	2	7	11
139°	Auguste Cazalet	42	R.P.R.	Pyrénées-Atlantiques (2°)	M.	0	4	1	1	4	10
ex seq.	Pierre Chantelat	57	U.D.F.	Haute-Saône (1°)		1	0	1	3	5	10
ex seq.	Charles Flerman	46	P.C.	Val-de-Marne (2°)		2	5	1	1	1	10
142°	J.-M. Boucheron	33	P.S.	Charente (1°)	M.	1	4	2	0	2	9
ex seq.	Alain Devaquet	38	R.P.R.	Paris (9°)		0	4	3	1	1	9
ex seq.	Luclen Jacob	50	R.P.R.	Côte-d'Or (3°)	M.	1	1	1	1	5	9
ex seq.	Jacques Lafleur	47	R.P.R.	Nlle-Calédonie (2°)		3	2	2	1	1	9
ex seq.	Marc Plantagenest	37	N.I.	St-Pierre-et-Miquelon	C.G.	0	5	2	1	1	9
ex seq.	Jeanine Porte	47	P.C.	Bouches-du-Rhône (7°)	C.G.	1	3	4	0	1	9
148°	Jean Castagnou	52	R.P.R.	Indre-et-Loire (3°)		0	0	4	2	2	8

ex aeq.	Alain Chenard	43	P.S.	Loire-Atlantique (2°)	M., C.G.	2	0	1	2	3	8
ex aeq.	Robert-Félix Fabre	60	U.D.F.	Hérault (1°)	M.	1	4	1	1	1	8
ex aeq.	Michel Manet	56	P.S.	Dordogne (2°)	M., C.G.	0	3	1	1	3	8
ex aeq.	Jean-Paul Pineau	58	U.D.F.	Deux-Sèvres (2°)	C.G.	1	1	1	0	5	8
153°	René Barnérias	52	U.D.F.	Puy-de-Dôme (4°)		0	0	1	0	6	7
ex aeq.	Jacques Cambolive	40	P.S.	Aude (3°)	M., C.G.	0	2	1	1	3	7
ex aeq.	J.-P. Defontaine	43	M.R.G.-P.S.	Pas-de-Calais (2°)		1	3	1	0	2	7
ex aeq.	Georges Delfosse	59	U.D.F.	Nord (1°)	M., C.G.	1	0	1	1	4	7
ex aeq.	André Durr	53	R.P.R.	Bas-Rhin (3°)	M., C.G.	0	4	1	1	1	7
ex aeq.	Georges Klein	56	U.D.F.	Bas-Rhin (4°)	C.G.	1	0	1	0	5	7
ex aeq.	Bernard Madrelle	36	P.S.	Gironde (10°)	M., C.G.	0	3	1	0	3	7
ex aeq.	M.-M. Signouret	61	U.D.F.	Vaucluse (2°)		1	0	1	1	4	7
161°	Hubert Bassot	48	U.D.F.	Orne (3°)	M., C.G.	3	0	1	1	1	6
ex aeq.	Marceau Gauthier	68	P.C.	Nord (21°)	C.G.	1	0	2	0	3	6
ex aeq.	René Haby	61	U.D.F.	Meurthe-et-Moselle (4°)	C.G.	1	1	1	1	2	6
ex aeq.	Jacques Lavédrine	55	P.S.	Puy-de-Dôme (3°)	M., C.G.	1	1	1	0	3	6
ex aeq.	Paul Perrin	66	U.D.F.	Paris (11°)	C.P.	1	0	1	1	3	6
166°	René Dubreuil	59	R.P.R.	Cher (3°)	M., C.G.	1	1	1	1	1	5
ex aeq.	Marcel Garrouste	59	P.S.	Lot-et-Garonne (3°)	M., C.G.	1	0	1	0	3	5
ex aeq.	Pierre Gascher	47	R.P.R.	Sarthe (5°)	M., C.G.	2	0	1	1	1	5
169°	Roland Florian	56	P.S.	Oise (2°)	M., C.G.	0	1	1	1	1	4
ex aeq.	Henri Mouille	64	R.P.R.	Cher (1°)	M.	1	0	1	0	2	4
171°	Jean-Charles Cavaillé	49	R.P.R.	Morbihan (3°)	M., C.G.	0	0	1	1	1	3
ex aeq.	C. Eymard-Duvernay	51	R.P.R.	Seine-et-Marne (4°)	C.G.	0	0	1	1	1	3
ex aeq.	Jean Thibault	39	R.P.R.	Indre (3°)	M.	0	1	1	0	1	3
174°	Alain Faugaret	42	P.S.	Nord (8°)	M., C.G.	0	0	1	0	1	2
ex aeq.	Pierre Prouvost	49	P.S.	Nord (7°)	M.	0	0	1	0	1	2

Suite de la page 73.

pour parvenir à amender, à faire hésiter la droite ou simplement à faire progresser une idée par-delà le mur étanche de la majorité. Pour cette besogne difficile, ingrate parfois, le P.S. a dû hiérarchiser son dispositif : un chef de file pour chaque grand thème orchestre les interventions du groupe, dont il s'agit de défendre collectivement les positions.

C'est dans ce système que se sont insérés nombre de nouveaux élus de 1978. A commencer par le prix d'excellence Alain Richard, qui a la charge, avec son « ancien » Raymond Forni, de l'ensemble des questions juridiques. Pour les seconds interviennent également Alain Hauteœur (3°) et François Massot (9°). Laurent Fabius (5°), lui-même nouveau venu, est chargé des questions économiques et budgétaires. Il est aidé notamment par Henri Emmanuelli (7°) et Paul Quilès (15°). Enfin, sur les questions sociales, culturelles ou familiales, que suivent les « anciens » Gau et Mexandeau, interviennent souvent : François Autain (15°), Marie Jacq (20°), Jean Auroux et Gérard Bapt (tous les deux 38°).

Cette méthode, rationnelle, a pour conséquence de concentrer sur quelques-uns l'essentiel du travail législatif proprement dit. Même si tous participent à son élaboration, un petit nombre seulement d'entre eux le concrétisent. Cela explique, en partie du moins, que des députés socialistes soient moins bien notés en travail législatif.

6. — LES COMMUNISTES ENVOIENT LEURS « NOUVEAUX » A LA TRIBUNE PLUS RAPIDEMENT QU'AUTREFOIS.

Dans le passé, les députés du P.C. nouvellement élus étaient tenus à une certaine réserve

pendant une sorte de période probatoire : discrets, ils n'intervenaient que rarement pendant leur première législature. Mais, en 1978, le groupe communiste s'est trouvé avec 29 nouveaux élus, soit le tiers de l'effectif total.

Or, plus encore que le P.S., le P.C. a pour tactique d'occuper systématiquement le terrain au Palais-Bourbon, de ne laisser passer aucun débat sans intervenir, très souvent, d'ailleurs, par des développements destinés à l'extérieur, à usage essentiellement local. Pour cela, il faut du monde.

Le groupe communiste adopte donc un système de roulement, apparemment très égalitaire, pour couvrir l'ensemble des travaux. Et, dans cette action collective, les dernières recrues ont été engagées au même titre que les anciens.

Aussi trouve-t-on cinq « nouveaux » communistes sur les vingt-cinq premiers :

QU'EST-CE QUE L'I.M.A.P. ?

L'Institut de Mesures de l'Activité parlementaire est une société civile d'études et de recherches qui a été créée en 1977 par Alain Brouillet, assistant à l'université de Paris-I (Panthéon-Sorbonne). Depuis 1979, l'I.M.A.P. est associé au Centre d'Analyse comparative des Systèmes politiques, que dirige Maurice Duverger, dans le cadre de cette même université de Paris-I. Des enquêtes de l'I.M.A.P. ont été publiées dans « le Point », « l'Express », « le Nouvel Observateur » (n° 762, du 18 juin 1979), « le Monde diplomatique » (mai 1979) et « Atlaséco » (depuis 1978).

Jacques Jouve (11°), Jacques Chaminade (12°), Myriam Barbera (20°), Jacques Brunhes (24°) et Bernard Deschamps (25°).

7. — L'ASSIDUITE DES ELUS, SURTOUT DANS LES COMMISSIONS, EST TRES VARIABLE.

On peut même répartir nos 175 « nouveaux » (1) en trois grands groupes : les cinquante-trois premiers (ceux qui obtiennent la moyenne) sont actifs en séance publique et en commission. Au-delà, jusqu'à la 103°, on constate plus de dynamisme pour les séances publiques que de régularité en commission. Et dans la dernière tranche, à quelques exceptions près, figurent des élus aussi peu présents dans l'hémicycle que dans les salles de commission.

L'absentéisme en commission sévit d'ailleurs dans tous les groupes. Le phénomène n'est pas nouveau et il n'est pas propre aux nouveaux élus. C'est le mode d'organisation des travaux qui engendre cette désaffection chronique.

La commission des Affaires étrangères et celle de la Défense, en particulier, tournent au ralenti (trente séances au total en 1979 pour chacune d'elles). Dans la première, la majorité n'a guère d'autre ambition que de ne pas gêner le Quai-d'Orsay. Dans la seconde, le pittoresque de Bigeard président ne pallie pas l'absence évidente de tout pouvoir réel des députés en un domaine pourtant essentiel. Résultat : les députés sèchent des séances dépourvues d'intérêt.

Où alors c'est la suractivité qui décourage les plus vaillants ! C'est vrai des deux autres commissions, celle des Affaires culturelles, familiales et sociales et celle de la Production et des Echanges, qui, tenant jusqu'à quatre séances (fort longues) par semaine, tombent dans l'excès inverse : les députés, occupés en séance, réclamés dans leur circonscription ou tirant les sonnettes des administrations, renoncent à suivre toutes les séances de ces commissions frappées à leur tour d'absentéisme endémique.

8. — LES SUPPLEANTS FONT DE LA FIGURATION.

C'est une dernière remarque que l'on versera au dossier de cette innovation ratée qu'est le suppléant. En effet, on doit constater que les nouveaux députés qui sont les suppléants de membres du gouvernement se situent, pour la plupart, au bas de l'échelle du classement. C'est le cas de Lucien Jacob (142°), suppléant de Jean-Philippe Lecat ; de Robert-Félix Fabre (148°), suppléant de François Delmas ; de Jean Pineau (148°), suppléant de Jacques Fouchier ; de Georges Delfosse (153°), suppléant de Norbert Segard ; de Marie-Magdeleine Signouret (160°), suppléante de Maurice Charretier ; de René Dubreuil (166°), suppléant de Maurice Papon ; d'Henri Mouille (169°), suppléant de Jean-François Deniau ; de Claude Eymard-Duvernay (171°), suppléant d'Alain Peyrefitte ; et de Jean Thibault (171°), suppléant de Jean-Paul Mourot. Sans doute les suppléants jugent-ils inutile de se dépenser au Palais-Bourbon, où ils occupent un siège qui ne leur appartient pas, et préfèrent-ils le travail local, plus efficace pour la réélection du titulaire principal du siège. Et de son suppléant...

ALAIN BROUILLET

(1) Le général Bigeard, bien qu'élu pour la première fois en 1978, n'a pas été classé en raison de ses fonctions de président de la commission de la Défense : les tâches qui relèvent de ce poste ne sont pas mesurables par les critères appliqués aux simples députés.

PREMIERS EXAEQUO: ALAIN RICHARD (P.S.) LE TOMBEUR DE PONIATOWSKI ...



« Le changement, c'est au parlement que ça commencera, par un travail obscur mais fondamental : le travail législatif. » C'est ce que disait Alain Richard en 1978, quelques jours avant d'enlever, dans le Val-d'Oise, le siège de Michel Poniatowski. L'engagement a été tenu. En revanche, il a omis de céder à son premier adjoint le poste de maire de Saint-Ouen-l'Aumône, comme il s'y était engagé à la même époque. Nul n'est parfait. A sa décharge, le fait que son premier adjoint a refusé le fauteuil de maire. Il est vrai que ni le travail législatif ni le travail administratif ne sont de nature à effrayer cet énarque qui a fait ses classes au Conseil d'Etat pour la technique et au P.S.U. pour la politique. Bien qu'ayant commencé à militer dès l'âge de dix-sept ans, il se spécialise très vite dans les problèmes électoraux. Bourcier, fils d'instituteur, il sait où se situent les choses sérieuses. Mais comme ses camarades sont nombreux à préférer parler que travailler, comme nul ne l'écoute quand il s'applique à démontrer, chiffres en main, que l'ami du président de la République peut être battu, il se résigne, sans trop se forcer, à prouver lui-même le bien-fondé de son raisonnement.

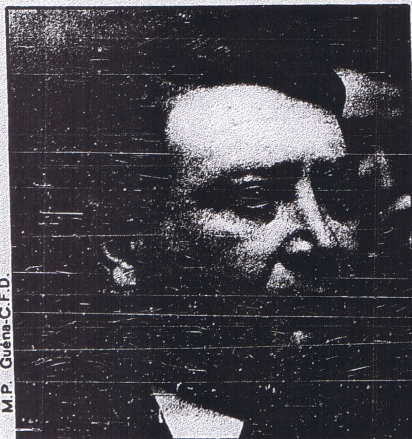
Quand on lui annonce son classement — en deuxième position mais du fait de l'ordre alphabétique —, il tique. Deuxième ? Seulement ? Il se rassure, toutefois, dès qu'il apprend qu'en toute hypothèse il est le premier de l'opposition...

Gilbert Uzan-Gamma

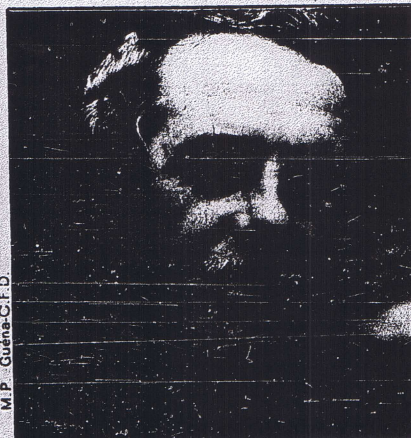
DERNIERS: DEUX SOCIALISTES DU NORD VOUES AUX TACHES LOCALES

Alain Faugaret et Pierre Prouvost sont donc les lanternes rouges de notre classement. Tous deux socialistes, ils détiennent en outre des circonscriptions limitrophes, respectivement la 7^e et la 8^e du Nord. Et là est sans doute l'explication de leur position. Le premier est en effet maire de Watteelos et le second maire de Roubaix, deux communes qui se trouvent englobées dans la communauté urbaine de Lille, présidée par un autre député socialiste, Arthur Notebart, maire de Lomme. En fait, cette communauté compte un grand nombre de députés socialistes et ils se sont, plus ou moins explicitement, réparti les tâches. A Pierre Mauroy, maire de Lille et président du conseil régional, revient bien sûr le leadership, même

si Notebart n'accepte cette situation qu'à contrecœur. Il est vrai qu'avec la présidence de la communauté urbaine, ce dernier conserve un levier non négligeable. Bernard Derosier, autre député P.S. du Grand-Lille, supervise la puissante fédération socialiste du Nord. Cette fonction politique explique sa présence plus assidue à Paris et son classement honorable (38^e). Alain Faugaret et Pierre Prouvost, quant à eux, assument les tâches locales. Leur fonction de maire compte sans doute plus aux yeux de leurs électeurs que celle de député. Du moins doivent-ils l'espérer ; car, sinon, leur « discrétion » sur la scène législative pourrait bien leur valoir demain quelques déboires.



Alain Faugaret



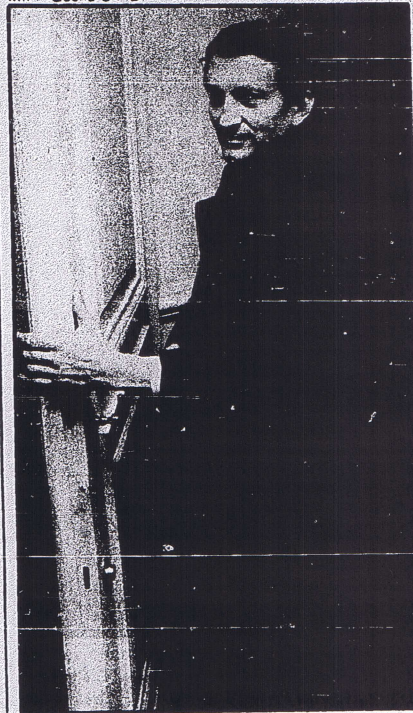
Pierre Prouvost

M.P. Guéna-C.F.D.

M.P. Guéna-C.F.D.

...ET MICHEL AURILLAC (R.P.R.), UN HOMME DE L'APPAREIL DE L'ETAT

M.P. Guéna-C.F.D.



Il n'est pas vraiment surprenant de trouver Michel Aurillac en tête du classement des nouveaux députés. A cinquante-deux ans, il possède déjà une longue pratique du travail administratif et législatif, acquise aux meilleures sources. A sa sortie de l'E.N.A., en 1953, il a pour mentor au Conseil d'Etat un certain Georges Pompidou. Une relation qui lui sera fort utile dans la suite de sa carrière. En 1958 il participe au groupe de travail qui aide Michel Debré à rédiger la constitution de la V^e République. Fort de cette première expérience, il part quatre ans en Afrique noire pour participer à la mise en place des institutions du Togo, du Tchad, de la République centrafricaine et du Gabon. Peu après l'arrivée de Pompidou à Matignon, il intègre le cabinet de son protecteur, où il demeure jusqu'en 1965. Il part alors dans l'Indre comme préfet et sait nouer les contacts qui lui permettront, en 1978, de se faire élire député dans ce département. Entre-temps, il poursuit une carrière classique, alternant les passages dans les cabinets — chez Pierre Messmer lorsqu'il était Premier ministre et chez Michel Poniatowski lorsqu'il était ministre de l'Intérieur — et les postes territoriaux.

Comme député, il s'intéresse surtout aux problèmes de défense (il a établi le dernier rapport R.P.R. qui préconise un sixième sous-marin nucléaire et le service de quatre mois), à ceux des collectivités locales et à l'administration. On lui doit notamment une heureuse initiative puisqu'il fait adopter, en juillet 1978, un texte, trop peu utilisé, limitant l'usage du secret administratif. Plus contestable, en revanche, est son projet de réhabilitation du bagne, ou plus exactement de la déportation, en remplacement de la peine de mort.